que celui dont votre vigilance l'a sauvée en mon humble personne.

Abbé DELSOR,
membre du Parlement allemand.

Une réunion de protestation

Paris, 12 janvier. — On annonce qu'une grande réunion de protestation contre l'expulsion de M. l'abbé Delsor aura lieu samedi soir, 16 janvier, à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Keller, ancien député de l'Alsace, qui, au nom de tous ses collègues des provinces annexées lut, à l'Assemblée nationale, l'éloquente protestation dont, il y a quelques semaines encore, le Conseil municipal votait l'affichage dans toutes les écoles publiques de Paris. M. Marc Sangnier, président du *Sillon* fera une conférence sur la France et l'Alsace-Lorraine.

LE CONGRÈS

des conseillers municipaux socialistes

Paris, 12 janvier. — Le Congrès des conseillers municipaux socialistes a terminé ses travaux. Avant de clore ses délibérations, le Congrès a adopté les vues de M. Brousse, qui met les congressistes en garde contre la tendance de certains socialistes qui voudraient que les impôts ne frappent que les riches. M. Brousse dit que ce système entrainerait une répercussion des impôts sur la classe ouvrière et qu'il faut surtout s'organiser pour doter les communes de systèmes financiers dont elles puissent tirer des avantages réels.

Le programme établi ensuite par le Congrès comprend :

Dans l'ordre politique : l'autonomie communale, le droit d'appliquer le referendum, la rémunération légale des fonctions de conseiller municipal ;

Dans l'ordre économique : la municipalisation des services publics d'ordre communal, la suppression des octrois, l'assurance municipale contre l'incendie, l'assistance à domicile, la construction d'habitations hygiéniques et à bon marché, etc.

Aujourd'hui, un certain nombre de délégués, parmi lesquels ceux de Fourmies et de Denain, ont visité l'Hotel-de-Ville.

LE DISCOURS DE M. COMBES

Le *Journal des Débats* raille finement certaines grossièretés lâchées par le Président du Conseil dans son discours au banquet Mascuraud :

Quel est donc « le fait d'ordre politique » dont se réjouit si fort M. Combes? C'est la laïcisation d'un certain nombre de congréganistes des deux sexes. Ici, il y a quelque contradiction dans le langage de M. le président du Conseil.

Tantôt il déclare avec un ton de menace ombrageuse qu'il ne se laissera pas leurrer par de simples changements de costume chez les « expulsés » — c'est ainsi qu'il les nomme — et que « ces travestissements ne les sauveront pas ». Tantôt il affirme qu'il n'en faut pas davantage pour que « les mœurs perverses d'un monde profane opèrent leur effet naturel sur l'âme sensible de l'ancien religieux ou de l'ancienne religieuse ». Rendus à elle, la vie civile s'empare d'eux et ne tarde pas à les absorber au moyen de mille séductions. « Le nouveau laïque, dit M. Combes, en se mêlant au monde, en adopte peu à peu les goûts. Déjà une moustache robuste et bien peignée ombrage sa lèvre supérieure; la lèvre elle-même se ferme avec délice sur un bout de cigarette. Des nœuds de rubans se substituent à la guimpe sévère de l'ancienne nonne. Le café lui-même n'est plus un lieu de perdition pour l'ex petit frère de Marie, ou l'ancien frère de l'Instruction chrétienne de Ploermel. Il va rire et s'amuser. Les yeux de la novice, accoutumés auparavant à la demi-obscurité du cloître, s'ouvrent avec avidité à la clarté du jour. Ils ne fuient plus les regards et ils les accueillent peut-être et les attirent sans le vouloir. »

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

Elles ont provoqué une grosse hilarité dans l'auditoire, comme elles l'auraient fait sans doute dans les cafés dont a parlé M. Combes.

On sentait confusément qu'il savait mieux que personne ce dont il parlait en racontant cette facétieuse idylle. Peut-être y trouvait-il des souvenirs. Peut-être y mettait-il des lambeaux d'autobiographie. Il s'est attardé longtemps, et toujours avec le même goût délicat, à ces détails charmants de la résurrection qu'éprouve une âme en passant du cloître au cabaret du coin; après quoi il s'est écrié sans aucune transition : « Voilà, Messieurs, dans l'ordre politique, le travail des dix-huit derniers mois. »

Ah! vraiment! nous nous étions attendus à autre chose; mais nous avions tort.

Le *Temps* tance aussi dédaigneusement M. Combes de ses sottes plaisanteries ; puis il apprécie en ces termes le programme menaçant qu'il traçait en terminant sa harangue :

En esquissant à grands traits le programme du travail législatif, le président du Conseil a dit qu'il faudrait, *avant la fin de la session ordinaire*, voter l'impôt sur le revenu, et il n'a pas paru moins pressé de régler la question des rapports entre les Eglises et l'Etat, la situation actuelle « tendant, d'après lui, à devenir intolérable ». Est-ce par là qu'il fortifiera le crédit public et assurera l'union morale du pays? On en peut douter. L'impôt sur le revenu, aux mains de la Chambre actuelle, est un redoutable instrument de surenchère démagogique. Et quant au Concordat, est-ce en l'abrogeant qu'on créera, *de plano* un statut équitable et satisfaisant entre les Eglises et l'Etat? M. Combes lui-même n'oserait le prétendre. Dans la meilleure partie de son discours, il a fait de l'œuvre de la République un éloge éloquent. Il a rappelé, et il a eu raison de rappeler, que, mieux que tout autre régime, elle a, depuis trente ans, fait la place large à l'initiative individuelle, augmenté la vigueur morale de la personne, assuré à chacun la liberté de ses mouvements, la paisible jouissance des fruits de son travail. Mais cette définition resterait elle juste, si l'on engageait imprudemment la démocratie dans la route amère des réformes décevantes et des représailles indéfinies? Et le gouvernement qui présiderait à cette œuvre conserverait-il, à l'user, l'approbation des représentants du commerce et de l'industrie?

LE DIFFÉREND ENTRE LA RUSSIE & LE JAPON

Paris, 12 janvier. — Les ministres réunis ce matin en conseil à l'Elysée ont échangé leurs impressions sur la situation en Extrême-Orient. Elle paraît s'être améliorée à la suite de la déclaration de la Russie qu'elle observerait les traités intervenus entre la Chine et les diverses puissances au sujet de la Mandchourie.

Les réclamations du Japon ont ainsi, indirectement, reçu satisfaction. Mais il faut compter avec l'opinion publique japonaise qui veut la guerre à tout prix et que le gouvernement du Tokio maintient à grand peine. On se rend compte que le Japon ayant des forces navales à peu près égales à celles de la Russie, ayant en outre l'avantage d'opérer à proximité de ses points d'appui aurait la chance d'être victorieux sur mer.

Il pourait alors opérer facilement des débarquements, attaquer Port-Arthur ou Vladivostock, essayer de couper les voies ferrées qui relient la Russie à ses possessions d'Extrême-Orient. Telles sont les espérances japonaises et la situation telle qu'elle résulte des rapports de nos diplomates.

L'ÉLECTION DU NORD ET LA PRESSE

MM. Motte et Chatteleyn

Voici la première partie de l'article de la *République Française* dont nous avons donné hier, en dernière heure, les conclusions :

M. Félix Chatteleyn, après une journée électorale mouvementée, a été élu sénateur du Nord. Nous avons tant de raisons de nous féliciter de ce résultat que nous ne savons pas trop par lesquelles commencer. Qu'on nous permette de faire une place à celles qui touchent à la personnalité de l'élu.

Un parti n'a pas tous les jours l'occasion de faire une recrue comme celle-là. La modestie du nouveau sénateur, qui est extrême, souffrirait si nous énumérions seulement ses mérites. Nous ne parlerons donc ni de sa connaissance approfondie des grandes affaires, ni d'un talent de parole qui est fait de méthode, de rigueur et de clarté. Mais comment ne pas dire un mot de ses dons prodigieux d'organisateur? Ceux-là ratifieront cet éloge qui savent quelle a été sa part dans les luttes électorales roubaisiennes. Pour arracher la grande cité ouvrière à la dictature délétère du collectivisme, il a fallu à côté de la puissance de séduction d'un Eugène Motte, la puissance d'action d'un Chatteleyn. Si l'un a su conquérir les esprits, l'autre a su discipliner les volontés.

Associés dans la lutte, ils méritent d'être associés dans le succès. Le président de la *Fédération Républicaine* s'est engagé à fond dans cette bataille; il a fallu toute son autorité, la confiance absolue qu'inspire son loyalisme républicain pour détacher du Bloc les trois cents voix nécessaires à transformer en une minorité la majorité qui s'était affirmée, il y a quelques mois, sur le nom de M. Potié.

En même temps, la *Fédération* elle-même ne restait pas inactive et exerçait une propagande directe auprès de tous les délégués sénatoriaux. Cette propagande lui a valu quelques adhésions précieuses, quelques injures anonymes, et, finalement, la victoire. Victoire particulièrement heureuse, puisqu'elle est obtenue sur le nom d'un des membres de son Conseil général. Ce n'est pas la première, puisque, depuis deux mois, deux adhérents de la *Fédération* sont entrés dans les assemblées départementales, mais c'est, certainement, la plus éclatante. Puisse-t-elle persuader les modérés que pour vaincre, il leur suffit simplement de consentir à se battre.

VOIX DISCORDANTES

L'article du *Temps*, qui, d'ailleurs, appelle des réserves expresses, motive des polémiques chez les monarchistes aussi bien que chez les socialistes.

M. Gérault-Richard, dans la *Petite République*, estime que le *Temps* a tort de chanter victoire et il ajoute :

A l'heure actuelle, M. Chatteleyn est l'élu de douze cents suffrages. Dans ce chiffre, les républicains ou soi-disant tels entrent pour une minorité, cinq cents, et les réactionnaires avérés pour une énorme majorité, soit sept cent trente. M. Chatteleyn, s'il lui fallait conformer mathématiquement ses votes aux opinions de ses électeurs, voterait trois jours sur cinq pour le roi, les deux autres jours pour la République.

Cette loyauté, cette correction, ce courage, s'écrivent en bon français : arlequinade. Le *Temps* nous vantera encore la fermeté de ses amis quand ils tiennent le drapeau de la République. Ils ont, en effet, un tel désir de le garder en main qu'ils appellent à la rescousse ceux dont le plus grand souci est de l'abattre. C'est le berger confiant le loup à la garde du troupeau.

Voilà de profonds politiques, en vérité. Leurs combinaisons donneraient le vertige au sens commun.

Le *Soleil*, royaliste, n'est pas plus satisfait mais pour des raisons tout opposées :

... Voilà qui est net. Jamais un « candidat de droite » n'obtiendra l'appui électoral des républicains modérés. Ceux-ci voteraient plutôt pour un anarchiste. Ils l'ont fait déjà d'ailleurs. En 1885, le *Temps* leur en a donné publiquement le conseil, — qui a été suivi.

Le journal républicain pousse l'inconvenance jusqu'à exprimer l'espoir que les conservateurs le comprendront et s'y résigneront. On pourra accepter leurs voix quand on en aura besoin; jamais on ne leur donnera de suffrages, fût-ce contre le plus révolutionnaire des candidats.

Dans la vie courante, cela s'appelle un marché de dupes. Il se peut que, dans la vie politique, on qualifie cela d'habileté; seulement les conservateurs qui se rallient à la République sont avertis. On les réduit au rôle d'auxiliaires qu'on ne rémunérera jamais, et ils seront les éternels proscrits du régime. Tout plutôt qu'eux.

Pour accepter un pareil traitement, il faudrait que les ralliés ne fussent pas fiers; mais c'est à eux qu'il appartient de voir ce que leur commande le souci de leur dignité personnelle.

Les « Ralliés » se montrent beaucoup plus « fiers », en élisant des modérés, que les monarchistes qui ont fait triompher tant de fois des radicaux et des socialistes.

Le *Gaulois* se montre plus conciliant :

Nos lecteurs se demanderont pourquoi M. Chatteleyn ne s'est pas désisté au profit de son concurrent libéral mieux favorisé. Voici la réponse opposée par le journal le *Temps* à cette question qu'il prévoit et qui le devrait embarrasser.

« Il ne peut s'agir, dit notre confrère, pour un républicain, de se désister, *en quelque circonstance que ce soit*, en faveur du candidat de droite. »

Vous avez lu et vous avez compris, la patrie fût-elle en danger, les amis du *Temps* doivent donner la victoire aux violents qui la mettent en péril, plutôt que de voter pour le libéral qui la voudrait sauver.

Fort heureusement pour le pays, cette doctrine n'est pas la nôtre, et quand l'intérêt de la France est en jeu, nous oublions nos légitimes rancunes, nous faisons bon marché de nos convenances personnelles, nous ne nous demandons pas si l'avènement des sectaires n'avancerait pas l'heure des réparations que nous souhaitons.

Nous courons au secours de la patrie et nous écartons résolument celui qui peut ou qui veut lui nuire.

Nous voulons tout oublier, et nous continuerons à faire campagne contre le « bloc », en dépit des airs dégoûtés que prennent à notre égard ceux dont nous assurons le succès. Il faut arracher le pays aux mains qui le détiennent et nul effort, nul renoncement, nul sacrifice, ne nous coûteront pour obtenir ce glorieux résultat.

Les progressistes sont avant tout républicains. Nos amis sont avant tout et par-dessus tout Français!

—x—

La lettre de remerciements de M. Emile Scrive

M. Emile Scrive a adressé la lettre de remerciements suivante aux délégués sénatoriaux :

Messieurs,

C'est du plus profond du cœur que je remercie la masse imposante des électeurs dont l'admirable et intelligente fidélité, aux deux premiers tours de scrutin, et dont la merveilleuse discipline au troisième tour, ont permis d'infliger au gouvernement une sanglante défaite et d'affirmer en même temps les droits du parti libéral.

Pour combattre ma candidature, on disait que les autres n'étaient point capables de faire pour le candidat libéral ce que les libéraux pouvaient faire pour le candidat des autres. Cette critique a pu m'affaiblir dans la lutte, elle reste votre titre de gloire après la bataille.

L'honneur d'avoir été le représentant de si braves gens demeurera l'un des meilleurs souvenirs de ma vie. Mais, en vous quittant, vous me permettrez d'ajouter un mot :

Si vous voulez vivre pour votre parti et surtout pour la France, qui a besoin des affirmations libérales, restez fermement unis sous votre drapeau. Vous êtes la grande force d'opposition du présent et vous avez le devoir de ne point laisser périr la grande réserve de l'avenir.

Votre tout dévoué, Emile SCRIVE.

TOUS LES VERITABLES COURMETS mangent du Beurre d'Oostcamp, 13, rue du Bois et dans les dépôts. On porte à domicile. *Téléphone*, 604, 44177-5

LUMINOL *savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.*

Chronique Locale

ROUBAIX

LA PASSERELLE DU PONT DE LA VIGNE

Mardi, à cinq heures, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication relative à la construction de la passerelle du pont de la Vigne. Le bureau était présidé par M. Edm. Browaeys, adjoint au maire, assisté de MM. Herbaux et Ferret, conseillers municipaux, et Salembier, receveur municipal.

Le devis était de 10.600 francs. Quatre soumissionnaires se sont présentés: MM. Bériaux frères, qui ont demandé 10 pour cent de plus que le devis ; Alfred Planquart avec 1 pour cent de rabais ; Louis Bouque au prix du devis, et Clément Ferrant, qui a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 6 pour cent.

Les vœux de tout un quartier qui réclamait, depuis vingt ans, une passerelle au pont de la Vigne, vont donc être exaucés à bref délai grâce aux actives démarches de notre Administration municipale. En effet, déjà en 1887, un projet approuvé par l'autorité préfectorale, après avis préalable des ingénieurs de la Navigation, avait prévu l'érection, en amont du pont de la Vigne, de l'ancienne passerelle placée jadis sur l'ancien canal, au débouché de la rue Nadaud. Pour des raisons ignorées, ce projet ne fut pas réalisé.

En 1902, considérant que le pont tournant de la Vigne entravait beaucoup la circulation des ouvriers qui passent à cet endroit, les obligeant souvent à aller chercher plus loin le pont du Nouveau-Monde, l'Administration municipale reprit le projet de 1887 et, le 9 mai 1902, le Conseil votait pour le réaliser l'emploi d'un crédit de 5.000 fr. porté au budget primitif de 1902.

Consultés, les ingénieurs de la Navigation opposèrent une fin de non-recevoir à l'exécution du projet de 1887, parce qu'il comportait l'occupation du chemin de halage de la rive gauche et l'emploi d'anciennes poutres en fer qui n'offraient pas des conditions de solidité suffisantes. Par lettre du 26 novembre suivant, M. La Rivière, ingénieur en chef de la Navigation, proposait la construction d'une passerelle entièrement neuve, en acier laminé, de 28 mètres 40 de portée, qui serait installée à l'aval du pont de la Vigne et non plus à l'amont. L'exécution de ce projet comportait une dépense double de celle prévue dans le projet primitif.

Le Conseil municipal, désireux de donner satisfaction au plus vite aux vœux des habitants de la Vigne, n'hésita pas à voter un nouveau crédit de 5.000 francs. Par arrêté du 21 décembre, M. le Préfet a approuvé ce projet.

PALMES ACADÉMIQUES. — Dans les dernières promotions qui figurent à l'*Officiel*, nous relevons le nom d'un de nos concitoyens, M. Charles Lefebvre, architecte diplômé du gouvernement, qui vient de recevoir la rosette d'officier de l'instruction publique. M. Charles Lefebvre, qui est un ancien élève de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix est maintenant l'un des architectes les plus en vue de la capitale. On se rappelle que le monument Nadaud, qui s'élève au parc de Barbieux, est son œuvre et que celle-ci lui valut les palmes académiques.

Nous lui exprimons nos félicitations pour cette nouvelle distinction.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Fournier, préposé de 3e classe à Roubaix (distilleries), passe à Béziers.

LE PROCÈS DE LA *BANQUE ROUBAISIENNE* EN APPEL. — C'est hier mardi, qu'a été plaidé, devant la Cour d'appel de Douai, le procès intenté aux administrateurs de la *Banque Roubaisienne* par les actionnaires de cette Société.

On trouvera plus loin le compte-rendu des débats.

L'ACHÈVEMENT DE LA CHAUSSÉE PAVÉE, RUE DU LUXEMBOURG. — Une adjudication a eu lieu, mardi, à onze heures, à la Mairie, pour l'achèvement de la chaussée pavée, rue du Luxembourg, au-delà de la rue de Lens. M. Edm. Browaeys, adjoint au maire, présidait le bureau, entouré de MM. Herbaux et Ferret.

Le devis s'élevait à la somme de 4.400 francs. Ont soumissionné : MM. J. Desplanque, au prix du devis ; Alphonse Carette, avec un rabais de 1 pour cent ; J. Straeteman, 2.50 pour cent ; Narcisse Pluquet, 1 pour cent ; Gustave Marlière, 1 pour cent, et Honoré, 3.25 pour cent, qui a été déclaré adjudicataire.

Une arrestation pour incendie volontaire. — Nous avons relaté, hier, le commencement d'incendie qui s'était déclaré, lundi soir, un peu après onze heures, dans une chambre mansardée de l'habitation occupée par Pascal Poulet, cabaretier et cordonnier, rue des Arts, 190.

L'enquête ouverte, mardi matin, par M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, de concert avec la gendarmerie, a établi un fait des plus graves. Le feu avait pris à deux endroits différents et l'on retrouva des chiffons imbibés de pétrole à demi consumés. Il n'y avait plus, dès lors, aucun doute, le feu avait été allumé par une main criminelle. De suite, on soupçonna le locataire, qui était absent de chez lui et qui, disaient les voisins, était parti avec sa famille, le matin même. L'enquête apprit que Pascal Poulet devait quitter, vendredi prochain, la maison qu'il occupe actuellement, pour aller habiter rue des Fleurs et qu'en outre, il y a six mois environ, un incendie s'était déjà déclaré chez lui dans des conditions qu'on trouve maintenant anormales. Il avait alors touché une indemnité de 700 francs d'une Compagnie d'assurances.

Pascal Poulet est revenu, mardi après-midi, à son domicile. Il a été aussitôt invité à comparaître devant M. Delteil, qui l'a interrogé. Il nie catégoriquement et déclare ne pas comprendre comment le feu a pu prendre chez lui. Il a déclaré s'être rendu à Gand, lundi, et n'être revenu que mardi à Roubaix. Malgré ses dénégations, le commissaire de police l'a mis en état d'arrestation et l'a fait écrouer à huit heures du soir. L'inculpé est âgé de 31 ans.

L'enquête continuera aujourd'hui, mercredi.

LES VOLS. — Lundi soir, vers huit heures et quart, la famille de M. Emile Vandebeuique, marchand de volailles, rue des Sept-Ponts, 98, était dans la cuisine de l'habitation. Un malfaiteur en profita pour voler quatre lapins dépouillés qui pendaient à l'étalage ainsi que quelques sous qui se trouvaient dans le tiroir du comptoir.

—— A la même heure, un malfaiteur a pénétré dans la boutique de M. Henri Beucart, marchand de lait et de beurre, rue de Condé, 46. Il s'est emparé de deux kilos de chocolat et de deux fromages de Maroilles. Il a aussi ouvert le tiroir du comptoir qui était vide. L'importance du vol est de huit francs.

BLESSÉ PAR UN COUP DE BRAS DE CHASSE. — Dans l'atelier de MM. Louis Watine et fils, fabricants, Grande-Rue, un tisserand, J.-B. Emcot, âgé de 49 ans, demeurant rue de la Paix, 75, a été blessé à la main gauche par un coup de bras de chasse de son métier. Un mois de repos lui a été ordonné par M. le docteur Montaigne.

UN ACCIDENT DANS UN PEIGNAGE. — Un soigneur de cardes du peignage de M. Léon Allart et Cie, Grande-Rue, Hubert Ducathoir, âgé de 19 ans, demeurant Grande-Rue, cour Desrousseaux, a été blessé tandis qu'il retirait de la laine de son métier en marche ; il a eu la main gauche comprimée par les cylindres. M. le docteur Druesne, qui a examiné le blessé, lui a prescrit un mois de repos.

NE PAS CONFONDRE. — Mme Marie Vivier, 39 ans, femme Louis Lezy, 76, boulevard d'Armentières, nous prie de dire qu'elle n'a rien de commun avec son homonyme arrêtée, il y a quelques jours, pour abus de confiance.

AVIS AU PUBLIC. — A la demande de plusieurs personnes nous rappelons à nouveau que M. Griveau, successeur de M. Lacour, comme receveur d'enregistrement, (baux, successions et cessions de fonds de commerce), s'est installé *13, Grande Rue. Bureaux au fond du couloir.*

LA LECTURE de « La Table et la cuisine Modernes » est particulièrement recommandée aux maîtresses de maison par ces temps de réceptions. On trouvera dans cet ouvrage, avec un grand luxe de détails et d'illustrations, des articles consacrés à la disposition de la table, la préparation d'un menu, l'ordre des services, le classement des vins, etc., etc.. En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* et à la librairie Larousse, à Paris. Prix 6 fr. 50 relié et 5 fr. broché.

LES PLACES GRATUITES AU THÉATRE. — Les cartes numéros 1401 à 1500 délivrées par la Mairie pour assister gratuitement à une représentation au Théâtre de Roubaix (Rue Archimède), sont valables pour le jeudi 15 janvier.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Jules Ernoult et Dubois, un fileur Henri Dewulf, 34 ans, rue Perrot, s'est blessé à la jambe droite en heurtant contre son métier. Dix jours de repos. Docteur Picquet. —— Une soigneuse de M. Raymond Lefebvre et Cie, filateur, Eugénie Verfaille, 27 ans, rue de Blanchemaille, a eu le coude droit comprimé par les organes de son métier. Vingt-cinq jours de repos. Docteur Bernard. —— A la filature de MM. Motte et Blanchot, un homme de peine, Eugène Desmettre, 27 ans, rue de Condé, s'est blessé au pied droit pendant son travail. Quinze jours de repos. Docteur Godefroy. —— Une bambrocheuse de l'établissement de M. Amédée Prouvost, filateur, Philomène Poulain, 18 ans, rue Charlemagne, a été blessée au médius gauche pendant son travail. Huit jours de repos. Docteur Butruille. —— Dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Meillassoux frères, un apprêteur, Stéphane Desbonnet, 14 ans, rue d'Antoing, a été blessé au pouce droit par le tambour de son métier. Dix jours de repos. Docteur Godefroy.

LES DÉVALISEURS D'ESTAMINETS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs, ont pénétré avec effraction dans un estaminet inhabité, rue de Tourcoing, 137, appartenant à M. Duverdyn, brasseur à Halluin, et y ont enlevé les tuyaux en étain de la pompe à bière.

METTEZ-VOUS EN RÈGLE. — M. César Disdal, marchand de charbon, demeurant rue Miln, a été l'objet d'un rapport pour défaut de bascule réglementaire.

MENDICITÉ ET VAGABONDAGE. — L'agent de police Glorieux, a mis, lundi soir, vers six heures, en état d'arrestation, Philippe Fernandès, âgé de 17 ans, demeurant à Croix, pour mendicité. —— Un domestique, Georges Bulteau, âgé de 18 ans, sans domicile fixe, a été arrêté dans la nuit de lundi à mardi, sous l'inculpation de vagabondage.

ON ADMIRE à la vitrine de M. Dujardin, rue de la Gare, un portrait très réussi de notre sympathique sénateur M. Chatteleyn.

Cette œuvre fait honneur à la Maison *Shettle*, qui a la spécialité du portrait au charbon.

TROUVAILLES. — M. Lefebvre, chef de bureau à l'état-civil, a trouvé, lundi, dans la salle des mariages, une bague en or. —— L'agent de police Potier a trouvé, boulevard Gambetta, un réticule renfermant un peigne, une paire de ciseaux et deux mouchoirs de poche.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de M. Paul Delbecque, négociant en modes, demeurant 37, rue de Cassel, décédé le 11 janvier, dans sa 41e année. Ses funérailles auront lieu le vendredi 15 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Joseph. 46953d

ENTERREMENT DU MERCREDI 13 JANVIER. — Mme Ursmar Batteur, née Adelphine Gourdin, neuf heures et demie, église Saint-Pierre, Croix.

Mme Vve Henri Hespel, née Valérie Traffaut, neuf heures et demie, église Saint-Germain, Mouvaux.

Le Cérébos est du sel naturel, raffiné et phosphaté. 46979

CROIX

LES ADJUDICATIONS pour les fournitures du service des eaux et l'entretien des rues et chemins ruraux en 1904, 1905 et 1906, ont donné les résultats suivants :

Service des eaux. — 1er lot, fourniture de plomb, M. Alfred Guyot, 21 p. 100 de rabais, adjudicataire; 2e lot, robinets d'arrêt et de percement, MM. Garnier Courtaud, 4 p. 100; Alfred Guyot, 6 p. 100, adjudicataire; 3e lot, fonte et robinets-vanne, M. Garnier-Courtaud, 2 pour 100, adjudicataire.

Entretien des rues et chemins ruraux. — M. Pluquet Narcisse, 1.25 p. 100, adjudicataire.

Les opérations étaient présidées par M. Desbarbieux, assisté de MM. Lecrinier et Halluin.

LANNOY

LES PROPRIETAIRES, fermiers, colons, métayers, etc., sont tenus d'écheniller, du 15 janvier au 15 février, les arbres, arbustes, haies et buissons dépendant de leurs propriétés personnelles ou en location.

TOUFFLERS

LA COMMISSION DE REVISION des listes électorales a pris les décisions suivantes : 32 additions, 28 radiations. Il y aura donc pour 1904 quatre électeurs en plus que l'année dernière.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Louis Lefebvre, 34 ans, rue de Strasbourg, à Lys, au service de M. Pierre Franchomme, marchand de charbons à Hem, en conduisant une charretée de charbon à Toufflers, s'est fait une entorse légère au pied droit. Huit jours de repos. Docteur Wartel.

HEM

LE VOL DE BIJOUX, dont a été victime M. Jules Droulez, cultivateur au Trie, et que nous avons relaté hier, donne à supposer que son ou ses auteurs ne tenaient pas beaucoup aux bijoux qui peuvent devenir dangereux pour leur sécurité. En effet, les boucles d'oreilles de la servante, que l'on croyait aussi avoir été dérobées, ont été retrouvées dans leur écrin; mais celui-ci avait été jeté sous une garde-robe. Les voleurs ont enlevé une somme de 4 fr. 50 que contenait ce meuble. Etant données les circonstances dans lesquelles le vol a été commis, on croit que les malfaiteurs étaient au courant des habitudes de la maison.

LETELLIER, la victime de la tentative de meurtre de dimanche dernier, va aussi bien que possible. Si des complications ne surgissent pas dans son état, on espère qu'il pourra reprendre son travail dans quelques jours.

CYSOING

DANS LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Pierre Ulity, receveur des contributions indirectes, est nommé à Cysoing, en remplacement de M. Canelle, décédé.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 12 janvier 1904

Présidence de M. EMILE LECOMTE, premier adjoint.

La séance est ouverte à 9 heures 25.

Sont présents : MM. Lecomte, Salembien, Flament, adjoints au maire; Ducoulombier, Massard, Dassonville, Cocheteux, Parsy, Leveugle, Henri Loridant, Leplat, Lefebvre, Scalbert, Sasson, Coppin, Campion, Decavèle, Masurel-Leclercq, Henri Dumortier, Duvillier, Quivron, Delphin Dumortier. — Excusés : MM. Cordier, Ladesou.

M. Henri Loridant, nommé secrétaire pour la session, donne successivement lecture des procès-verbaux des séances des 4 décembre et 23 décembre. Ces procès-verbaux sont adoptés.

Service de la police. — M. Castelain, agent de la sûreté, qui a accompli 25 ans de service actif, sollicite la liquidation de sa pension de retraite. Le Conseil fixe cette pension à 834 fr. 18.

Bureau de poste du Blanc-Seau. — Mme la receveuse sollicite la fermeture du bureau de une heure à trois heures. Renvoi à la Commission des finances. Il est à remarquer que plusieurs membres de l'assemblée se montrent hostiles à la demande.

Démolition d'immeubles acquis par la Ville. — Le Conseil approuve le cahier des charges pour la démolition de divers immeubles acquis par la Ville, notamment d'une maison rue Saint-Jacques.

Service d'incendie. — Le Conseil autorise l'acquisition, pour le prix de 1.300 francs, de nouvelles bouches à incendie.

Chauffage de l'Hôtel de Ville. — La société qui a entrepris ce chauffage est en faillite. Le Conseil décide d'autoriser l'administration à poursuivre la résiliation du contrat avec dommages-intérêts.

Chemins ruraux. — Il a été procédé à la réception de travaux d'entretien de ces chemins qui a nécessité une dépense de 1.157 fr. 18, à payer à l'entrepreneur, Mme Vve Baudrin. C'est adopté.

Plans d'alignement de diverses rues. — Il s'agit des alignements dans diverses rues, telles les rues de la Bourgogne, du Roitelet, de Courtrai et de Varsovie.

M. Delphin Dumortier est d'avis de faire partir la rue du Roitelet du boulevard du Cimetière, ce qui pourrait se réaliser sans grands frais, puisque la distance n'est que de 150 mètres.

M. le président fait remarquer que l'observation a sa valeur pour l'avenir, mais n'empêche pas d'adopter les plans d'alignement soumis aujourd'hui à l'approbation.

Sous le bénéfice de l'observation, les plans d'alignement qui sont soumis sont adoptés.

Réouverture de crédits périmés au 31 décembre. — C'est une simple formalité ayant pour but de régulariser la comptabilité administrative.

Usine d'électricité. — Il a été procédé à la réception définitive des travaux de construction, entreprise de charpente, de plomberie, de fourniture de câbles, etc. Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception et autorise l'administration à solder les entrepreneurs.

Société des Courses. — M. Masurel-Leclercq, au nom de la Commission des finances, propose d'accorder une subvention de deux mille francs pour deux réunions de courses, à condition qu'un prix de 3,000 francs sera réservé pour une course au trot.

Cours secondaires de jeunes filles. — Le Conseil, sur un rapport de M. Ducoulombier, vote un crédit pour l'indemnité à accorder à une surveillante.

Musique municipale. — Le Conseil autorise l'administration à acquérir les uniformes et les instruments demandés par le chef. Rapporteur, M. Ducoulombier.

— Le Conseil se constitue à huis-clos pour l'examen de la question des tramways, et la séance est levée.

DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA DISLOCATION DU BLOC

Le groupe radical-socialiste

Paris, 12 janvier. — Le groupe radical-socialiste est en pleine décomposition. Voici la lettre de démission que 49 membres ont adressée au président du groupe démissionnaire lui-même :

Monsieur le Président,

Le résultat de l'élection des quatre vice-présidents de la Chambre, résultat qui est la conséquence de la décision prise par le groupe radical-socialiste « opposer, quand même et malgré la décision du Comité des gauches, une candidature à celle des vice-présidents sortants, nous apparaît comme une première atteinte portée à cette discipline du Bloc, qui a fait jusqu'à ce jour la force de la majorité.

« Le groupe radical-socialiste a assumé, par cette décision, une responsabilité que les événements font lourdement peser sur lui, et que nous ne voulons pas partager.

» Nous ne saurions nous associer plus longtemps à une politique qui semble s'orienter vers la dénonciation du pacte qui nous lie au groupe qui a toutes nos sympathies, et dont le programme est le plus rapproché de nous.

» Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous adresser nos démissions.»

M. Chatteleyn au Sénat

Paris, 12 janvier. — Après la séance du Sénat, la *Gauche Républicaine* (progressistes) s'est réunie sous la présidence de M. Eugène Guérin. Celui-ci a souhaité la bienvenue en termes chaleureux à M. Félix Chatteleyn et lui a exprimé toute la satisfaction que ses collègues du groupe éprouvaient à accueillir un des premiers élus de la *Fédération Républicaine*. En terminant, M. Guérin a manifesté l'espoir que les idées de modération et de progrès sous la République gagneraient de plus en plus du terrain et que la retentissante élection du Nord aurait une heureuse répercussion dans le pays tout entier.

En quelques mots, M. Chatteleyn, très ému de ce bienveillant accueil, a remercié vivement ses collègues de leur sympathie et de leur bienveillant accueil.

L'élection de M. Brisson et les journaux

Paris, 12 janvier. — Voici quelques extraits des journaux de demain matin :

La Presse. — « C'est un signe des temps que cette veulerie des hommes de l'opposition devant l'ardeur batailleuse de leurs adversaires. Jusqu'au dernier moment, je m'étais refusé à croire que M. Ribot déserterait la lutte.

» La présence du vieux Brisson à la présidence, déplorable en elle-même, n'est qu'un pas de plus dans la déconsidération que le régime laisse infliger au système parlementaire. Il est le délégué de Combes au fauteuil. Il est là pour couper la parole aux orateurs de l'opposition, pour escamoter les interpellations gênantes.»

La République Française. — « Pour conquérir à M. Brisson une majorité de deux voix, le ministère et ses partisans se sont livrés, depuis trois semaines, à la propagande la plus effrénée, en faveur d'un candidat officiel. C'est la troisième fois que l'on voit, sous la troisième République, le président du Conseil se livrer à un embauchage aussi direct pour faire élire un président à la Chambre.

» L'échec moral de M. Brisson est d'autant plus significatif que ses deux amis, MM. Jaurès et Dubief, ont été honteusement battus à la vice-présidence. Il y a évidemment dans la majorité ministérielle, surtout quand on vote au scrutin secret, de sérieux ébranlements.»

Grave incident dans un collège

Paris, 12 janvier. — Le journal la *Presse*, publie, ce soir, la nouvelle suivante, qui n'est qu'un écho amplifié de ce qui s'est produit récemment à Paris, au Lycée Janson de Sailly :

Les grands élèves du Collège d'Embrun, mécontents d'un de leurs maitres d'études, ont jeté une bombe sous ses pieds, tandis qu'il se promenait dans la cour. Grâce à sa présence d'esprit, le malheureux pion n'a été atteint que légèrement.

L'expulsion de M. Delsor devant la Chambre

Paris, 12 janvier. ... On annonce que M. Renault-Morlière, interviendra au nom du centre dans les débats sur l'expulsion de l'abbé Delsor.

Les ouvriers du port de Marseille

Marseille, 12 janvier. — A la suite d'une dépêche d'Ajaccio annonçant la fin de la grève, les ouvriers du port de Marseille ont décidé de reprendre dès demain le travail, sur les chantiers de la Compagnie Fraissinet.

Le conflit russo-japonais

Est-ce la guerre?

Du *New-York Herald :*

Chéfou, 12 janvier. — Les Japonais quittent la Mandchourie. Cent d'entre eux ont déjà quitté Dalni. Les Russes regardent comme probable la prise de Mukden par les Japonais, dans le but de forcer la Russie à tirer le premier coup de feu.

Les trains d'Europe sont bondés de troupes ; on dit que les Japonais ont essayé d'incendier le dépôt de charbon de Harbin.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LE PARRICIDE DE SECLIN. —

Mardi après-midi, le Parquet est descendu à Seclin pour se livrer à une enquête sur le parricide dont nous avons parlé hier.

Après avoir interrogé l'épouse de la victime, M. Davame fit transporter le cadavre à l'hospice de Seclin, où le docteur Castiaux en a fait l'autopsie.

Il en résulte que la mort de la victime est due aux coups reçus à la tête.

L'interrogatoire des témoins et du coupable a eu lieu ensuite. Le meurtrier a tout avoué; d'après ses déclarations, le drame se serait ainsi déroulé: **Le père Hulzer serait rentré vers dix heures et s'était endormi, appuyé sur la table. Son fils, Edouard, rentra vers onze heures et lui chercha querelle. C'est alors que la femme, effrayée, partit avec ses enfants.**

Au cours de la lutte, le meurtrier lança un violent coup de pied à la tête de son père. Le malheureux fut assommé et son fils s'acharna sur lui.

Cependant la victime se plaignait, en disant : « Te peux taper, je ne me revengerai plus, je m'sens mourir.»

Le crime accompli, le fils indigne rentra le cadavre dans la maison, en le traînant par terre. Puis il alla boire une chope, rentra et se coucha. Le fils ne porte aucun coup sur le corps.

Le Parquet est retourné à Lille par le train de 6 heures. Le criminel a été dirigé sur Lille par le train de 7 heures.

UN EMPLOYÉ INFIDÈLE A VALENCIENNES. — Un abus de confiance vient d'être commis au préjudice de M. Charles Mabille de Poncheville, négociant en charbons, rue des Foulons, par un de ses employés, Paul Pol, 30 ans, originaire d'Haussy, chargé de la gestion de son dépôt du Faubourg de Paris.

Pol, qui reçoit le montant des achats au comptant de charbon, faits à ce magasin, avait en outre par devers lui une somme assez importante avec laquelle il devait solder divers transports faits pour le compte de son patron. Il devait être en possession d'environ 500 francs. On croit qu'il a gagné l'Amérique.

SUICIDE D'UN ARTILLEUR A CAMPAGNE-LEZ-HESDIN. — G. Bellegueule, âgé de 22 ans, artilleur en garnison à Douai, était père de deux enfants avant de partir au régiment. Sa femme était de mœurs légères; il l'avait épousée quand même, espérant, pour ses enfants, la voir revenir à de meilleurs sentiments. Le jour du Nouvel-An, il revint dans sa famille mais trouva son épouse dans un bal où elle refusa de danser avec lui. Bellegueule, morose, regagna son régiment. Ces jours derniers, il partit sans permission et alla se pendre dans un hangar chez le frère de sa femme, à Campagne-lez-Hesdin.

SALLAUMINES. — Jules Delporte, 53 ans, dont nous avons annoncé l'accident, a expiré mardi matin.

COUR D'APPEL DE DOUAI. — *Les vols dans les gares de la région.* — Cette importante affaire de vol qui devait venir à l'audience d'hier, devant la Cour d'appel, a été remise à celle d'aujourd'hui, à midi.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort, à l'âge de 53 ans, à Lens, de M. Joseph Douez, adjudant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Lens.

—— M. Desurme, père de M. J. Desurme, rédacteur à *L'Avenir d'Arras*, a succombé mardi après-midi, à l'âge de 62 ans, aux suites d'une longue maladie.

—— Hier, à onze heures, ont été célébrées à Barlin, les funérailles de M. Louis Brige, ancien adjoint au maire de cette commune.

—— Mardi ont eu lieu à Nieppe les funérailles du vénéré ecclésiastique qui, pendant plus de 35 années, occupa la cure paroissiale du bourg.

MARIAGE. — Hier, à midi, a été célébré, en l'église St-Eloi, à Dunkerque, le mariage de M. Joseph Cordonnier, ingénieur agricole à Bailleul, avec Mlle Germaine Dewulf, fille de M. Dewulf, négociant.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mardi, 12 janvier 1904.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
JANVIER....1904	13.58	13.51	13.63	13.68
FÉVRIER	13.72	13.64	13.90	13.95
MARS	13.87	13.79	14.07	14.12
AVRIL	13.94	13.90	14.19	14.22
MAI	14.06	14.03	14.39	14.43
JUIN	14.08	14.05	14.51	14.53
JUILLET	14.12	14.11	14.63	14.68
AOUT	13.72	13.60	—.—	—
SEPTEMBRE	—.—	—.—	—	—
OCTOBRE	—	—	—	—
NOVEMBRE	—	—	—	—
DÉCEMBRE	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS	7,000 BALLES	16,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR	27,000 —	21,000 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi, 12 janvier 1904.

2 heures soir, 6° au-dessus de zéro, 750, pluie.
6 heures soir, 6° au-dessus de zéro, 750, pluie.
9 heures soir, 6° au-dessus de zéro, 750, pluie.

Mercredi, 13 janvier 1904.

Minuit, 5° au-dessus de zéro, 750, pluie.
2 heures matin, 5° au-dessus de zéro, 750, pluie.